

MARDI 10 DÉCEMBRE 2013

*Ordre du jour fixé par le Sénat :*

**À 14 heures 30 et, éventuellement, le soir :**

- Sous réserve de sa transmission, deuxième lecture du projet de loi relatif à la **programmation militaire pour les années 2014 à 2019** et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale (A.N., n° 1473) (demande du Gouvernement)

*(La commission des affaires étrangères se réunira pour le rapport le mercredi 4 décembre matin (délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 3 décembre, à 17 heures).*

*La Conférence des Présidents a fixé :*

- à une heure trente la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le lundi 9 décembre, à 17 heures ;
- au lundi 9 décembre, à 11 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

*La commission des affaires étrangères se réunira pour examiner les amendements le mardi 10 décembre, à 13 heures 30.*